

: pour l'avènement d'une ère



audience solennelle de rentrée judiciaire.

Suspension du mouvement de grève



Photo : Jocelyn Abila

Prissilia.M.MOUIITY
Libreville/Gabon

LES membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) ont suspendu vendredi dernier, pour une durée de trois mois, leur mouvement de grève entamé en décembre 2022. Cette décision a été prise lors d'une assemblée générale ordinaire tenue à Libreville. En reprenant leurs activités, les adhérents du Synamag entendent accompagner l'action du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). "Cette décision vise à accompagner le Comité pour la Transition et la Restauration des institutions à rendre à la justice son indépendance. Toutefois, nous restons

En rappel, au cours de leur rencontre avec le président du CTRI, le 26 septembre dernier, le chef de l'État, Brice Clotaire Oligui Nguema, invitait les magistrats à mettre de l'eau dans leur vin.

vigilants quant à l'aboutissement de nos revendications", a déclaré Germain Nguema Ella, président du Synamag.

En rappel, au cours de leur rencontre avec le président du CTRI, le 26 septembre dernier, le chef de l'État, Brice Clotaire Oligui Nguema, invitait les magistrats à mettre de l'eau dans leur vin. Aussi s'est-il engagé à trouver des réponses aux multiples revendications des magistrats. Ces derniers revendiquent, entre autres, de meilleures conditions de vie et de travail contenues dans leur nouveau statut. Ils réclament également des toges, des véhicules de fonction, etc.

Cette reprise intervient trois jours seulement après la rencontre avec le président de la Transition. Au cours de cette rencontre, le 26 septembre dernier, le chef de l'État avait exhorté les syndicalistes à remettre leurs toges tout en s'engageant à apporter des réponses progressives à leurs revendications.

Cette grève du Synamag était à l'origine de la paralysie de l'appareil judiciaire, depuis plusieurs mois.

Responsabilité !

J.K.M
Libreville/Gabon

SI, avec l'avènement du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), de nombreux compatriotes nourrissent de vifs et ardents espoirs de voir la justice dans notre pays être débarrassée des scories qui ont altéré son fonctionnement par le passé, il va sans dire que ce souhait ne saurait se départir de quelque manière que ce soit de la responsabilité des professionnels de la justice. Tant leur mission est de veiller, entre autres, au respect de l'égalité de tous les citoyens

face à la loi tout en s'assurant, au nom du peuple gabonais, de l'application stricte, neutre et impartiale des normes, émanation de la volonté populaire.

Autant de principes que certains d'entre eux ont foulé allègrement au pied en reniant au passage le caractère noble, souverain et humaniste attaché à leurs obligations. Ce qui, malheureusement, a engendré une certaine forme de méfiance des justiciables à l'égard de l'appareil judiciaire. D'autant qu'ici et là, les récriminations à leur égard sont courantes et nombreuses.

Ceci pour dire que la restitution à l'institution judiciaire de ses

lettres de noblesse suppose, en toute logique, l'appropriation par l'ensemble de ses acteurs des valeurs et principes cardinaux inhérents à leurs obligations. D'autant plus que les nouvelles autorités se sont engagées à apporter, autant que possible, des solutions aux préoccupations soulevées par les partenaires sociaux. Avec ceci que, selon certains, le statut particulier des magistrats, une de leurs principales revendications, devrait être promulgué dans les jours à venir. Un texte qui, de manière globale, intègre les préoccupations soulevées par les syndicalistes.